



Proposition d'amendement

Version 1

taa / 23 octobre 2023

CHA 13 2023.STA.543 Secrétariat à l'administration numérique : autorisation de dépenses pour le financement de l'agenda Administration numérique suisse (ANS)

Auteur-e	Proposition	+ / ++	- / --
CIRE (Esseiva)	Approbation assortie de la charge suivante : Une fois par année, le Conseil-exécutif informe la CIRE et la CFin en tant que commissions compétentes – de la réalisation des objectifs visés par les projets, – de l'état de la planification de l'agenda ANS et – de l'utilisation des moyens.	+	